



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE



CONSEIL MUNICIPAL DE TRIEL-SUR-SEINE

## PROCÈS-VERBAL DU 23 DÉCEMBRE 2024



Le 23 décembre 2024 à 18 h 00, les membres du conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 18 décembre 2024

La séance est ouverte à 18 h.

### **Monsieur le Maire :**

La séance commence à 18 h. Il est 18 h donc on attaque.  
[Inaudible]. Malheureusement, vos pouvoirs sont refusés.

[Françoise POIRRIER, secrétaire de séance, procède à l'appel].

### **Étaient présents :**

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Catherine EVANO, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Julien SAUVÉ, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Jonas MAURY, Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Frédérique MAHER, Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Fernando MENDES, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie KÉRIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Valérie LEFUEL DUVAL, Madame Elisabete LESSERTEUR.

### **Étaient absents :**

Monsieur Marc FONTAINE, Monsieur Pascal GILLES, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU.

### **Ont donné pouvoir :**

Madame Pamela BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Bérengère VOILLOT ;  
Monsieur Yvon ROSCONVAL donne pouvoir à Monsieur Fernando MENDES ;  
Madame Sophie FONTAINE donne pouvoir à Madame Sophie KÉRIGNARD  
Monsieur Gilles GAILLARD donne pouvoir à Catherine EVANO ;

Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER ;  
Monsieur Fabien TANTI à Madame Fabienne TANTI ;  
Madame Mélody SÉNAT à Monsieur Jonas MAURY ;  
Monsieur Florent BÉQUIGNON à Madame Valérie LENORMAND ;  
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES.

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise POIRRIER.



## PRÉAMBULE

**Monsieur le Maire :**

On va pouvoir commencer la délibération 10...

**Madame Valérie Duval**

Bonjour, je suis présente et j'ai le pouvoir de Monsieur Pascal Gilles.

**Monsieur le Maire**

Oui, il faut le donner en amont de la séance, c'est dans le règlement intérieur.

**Madame Valérie Duval**

On l'a donné en amont puisqu'on vient juste de commencer.

**Monsieur le Maire**

La séance a été ouverte à 18 h 00, vous êtes arrivée à 18 h 01, je suis désolé.  
[Tollé de la salle]

**Madame Bérengère Voillot**

Monsieur le Maire, le ridicule ne tue pas et heureusement...

**Monsieur le Maire**

J'applique le règlement intérieur.

**Madame Bérengère Voillot**

Non. Il va falloir arrêter ce jeu parce que ça n'amuse personne.

**Monsieur le Maire**

J'applique le règlement intérieur et c'est en amont de la séance, et pas pendant la séance.

**Madame Bérengère Voillot**

Ils peuvent être donnés au moment de la séance. C'est dans le règlement intérieur.

**Monsieur le Maire**

Eh bien justement.

[Inaudible]

Article 6...

**Monsieur [?]**

Pourquoi vous êtes partis la dernière fois ? Je ne comprends pas...

**Monsieur le Maire**

Article 6 du règlement intérieur, « Ils peuvent être remis en main propre lors de l'ouverture de la séance. » Or, la séance est déjà ouverte.

**Madame Bérengère Voillot**

Ouverte alors que tous les conseillers municipaux n'étaient pas encore entrés.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas besoin de quorum aujourd'hui Madame Voillot. Et vous le savez.



**10. MARCHÉS PUBLICS ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DE LEUR NETTOYAGE POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE TRIEL-SUR-SEINE**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la délibération.**



**11. MARCHÉS PUBLICS ACCORD-CADRE POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN POUR LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE**

RAPPORTEUR : M. Cyrille ARZEL

*Arrivée de M. Pascal Gilles.*

**Monsieur le Maire**

Cyrille va prendre la parole pour expliquer les intérêts de cette délibération et après je passerai la parole à Stéphane Bogdanovic concernant justement l'intérêt pour les services.

**Madame Valérie Duval**

Nous demandons une suspension de séance.

**Monsieur le Maire**

Déjà...

**Madame Valérie Duval**

On va attendre Monsieur Pascal Gilles.

**Monsieur le Maire**

10 minutes, à partir de 18 h 04 jusqu'à 18 h 14. Vous voulez appliquer le règlement intérieur à la lettre, je fais comme vous.

**Madame Bérengère Voillot**

Dans ce cas Monsieur le Maire, vous verrez que dans le règlement intérieur il est dit que les services s'engagent à répondre dans les 15 jours aux demandes écrites des conseillers municipaux et par voie électronique. Ce qui n'est absolument pas le cas.

**Monsieur le Maire**

Oui, il faut m'interpeller moi et pas les services. Vous n'avez pas à interpeller les services en direct.

**Madame Bérengère Voillot**

Pas du tout ! Je vous parle, je vous dis à vous que le règlement intérieur n'est pas respecté à la lettre.  
[...]

**Monsieur le Maire**

Il est 18 h 14, je vous propose de reprendre la séance.

**Monsieur Cyrille Arzel**

Il s'agit d'un marché public pour le gros entretien et réparations de la voirie et des espaces publics. On a des écoles dont les cours de récréation ont besoin d'être refaites, on a d'autres espaces publics qui ont également des problèmes de trous sur la chaussée et différentes imperfections que nos services ne sont pas en mesure de gérer, parce que pour l'enrobé à chaud on n'a pas encore les compétences nécessaires pour le faire complètement et pour les gros travaux, on ne sait pas non plus. Donc on vous propose de passer une délibération pour la passation d'un marché public d'un montant maximum de 1 million d'euros par an sur un marché avec possibilité de reconduction trois fois.

**Monsieur le Maire**

Je me permets d'ajouter deux points. En dépenses, c'est *a minima* 100 000 € de travaux de voirie par an. C'est le montant des AC en fonctionnement qui nous est accordé par la Communauté urbaine. Deuxième point important, on a aussi ce marché public qui permet d'avoir des prix avantageux qu'on n'aurait pas si on passait commande une à une.

**Monsieur Cyrille Arzel**

De gré à gré, commande par commande, ça ne serait pas la même chose. C'est un marché sur quatre ans, cela permet d'avoir des prix bien meilleurs que si on passait un marché tous les ans. Parce que cela nécessite d'acheter des équipements assez importants tels que des camions fondoirs ce qu'on ne peut pas encore acheter à la ville. Cela permet d'avoir des prix lissés sur quatre ans, qui sont beaucoup plus intéressants que sur des prix de gré à gré pour des années ou pour des opérations.

**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ou des remarques ?

**Monsieur Fernando Mendes**

Si nous ne sommes pas prêts pour reprendre la voirie, pourquoi l'avons-nous prise ?

**Monsieur Cyrille Arzel**

Ce n'est pas du tout le problème. Le problème, c'est qu'une partie des opérations sont faites en voirie et sont très bien faites et une autre partie que l'on n'est pas encore en mesure de réaliser complètement. Vous savez très bien que pour une cour d'école, on n'a pas forcément les effectifs pour le faire pendant les vacances scolaires et en plus elles ont des grosses opérations qui nécessitent du matériel que l'on n'a pas forcément. Donc il y a des opérations que nos agents ne peuvent pas faire.

**Monsieur Fernando Mendes**

Avec les projets de végétalisation, les cours d'école vont forcément être soumises à des appels d'offres et forcément à des devis. Donc je ne vois pas quel est l'intérêt d'investir dans du matériel pour refaire des cours d'école qui seront soumises elles-mêmes à des appels d'offres.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas du tout ça.

**Monsieur Cyrille Arzel**

On n'a pas la force financière. On ne va pas faire un marché d'appel d'offres par école si on a un bail qui nous permet de le faire dans de bonnes conditions.

**Monsieur Fernando Mendes**

Le bail ne comporte pas la végétalisation, il ne comporte rien de tout cela. Il comporte juste la débétonnisation et la débitumisation.

**Monsieur Cyrille Arzel**

Monsieur Mendes, on peut très bien faire une partie des travaux *via* le bail et une partie *via* un marché, il n'y a aucun problème là-dessus.

**Monsieur Fernando Mendes**

Non, parce que le marché doit comporter toutes les phases.

**Monsieur le Maire**

Non, ça peut être décomposé par lots Monsieur Mendes.

**Monsieur Cyrille Arzel**

Ce sont des lots et on peut très bien sortir un lot et le faire en régie ou le faire *via* l'entreprise. Et je le fais tous les jours, excusez-moi.

**Monsieur Fernando Mendes**

Nous n'avons pas les équipements, alors « en régie » cela ne veut rien dire. Depuis le départ, on était censés faire tout ce qui était voirie avec les services, on ne l'a jamais fait. On avait voté pour des camions, on ne les a jamais achetés.

**Monsieur Cyrille Arzel**

On ne les a jamais achetés parce que l'investissement n'a pas été voté.

[...]

**Monsieur le Maire**

Monsieur Mendes on a compris que vous étiez contre.

**Monsieur Fernando Mendes**

C'est simplement qu'on veut lancer des projets pour lesquels nous n'avons pas de moyens.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas un projet, c'est pour les travaux de voirie... [...]

**Monsieur Fernando Mendes**

On n'a aucune habilitation pour le faire. Aucun agent ne peut le faire.

**Monsieur le Maire**

Je vous remercie.

**Monsieur Fernando Mendes**

Oui, moi aussi je vous remercie. Mais simplement, vous voulez lancer des appels d'offres et encore une fois ça va être fait par des entreprises extérieures.

**Monsieur le Maire**

On avait déjà un appel d'offres voiries. Et on le relance, c'est tout.

[...]

**Monsieur Cyrille Arzel**

On avait déjà un marché sur la voirie à Triel...

**Monsieur Fernando Mendes**

On n'est pas équipés pour ce type d'intervention et on va quand même se lancer dans un marché qui n'est pas le nôtre.

**Madame Valérie Lenormand**

Par ailleurs c'est toujours la même entreprise qui fait le bitume à Triel-sur-Seine depuis quelques années puisqu'ils ont repris le parking de René-Pion. Tout cela ne coûtait pas cher, c'étaient des génies qui le faisaient.

Donc on ne va peut-être pas refaire des appels d'offres alors qu'on sait très bien qui à la fin va prendre le camion et balancer le bitume dans nos cours d'école...

**Monsieur le Maire**

C'est une obligation de faire un appel d'offres.

**Madame Valérie Lenormand**

Pour avoir le même résultat à la fin, puisque c'est tout le temps la même entreprise qui travaille à Triel.

**Monsieur le Maire**

Pour avoir des meilleurs prix il est important d'avoir un appel d'offres.

**Madame Valérie Lenormand**

Comme ils ont beaucoup de contrats chez nous, j'espère qu'ils font de très bons prix.

**Monsieur le Maire**

C'est le principe d'un appel d'offres, c'est de trouver l'entreprise la moins chère. Ensuite, l'appel d'offres est rédigé.

**Monsieur Cyrille Arzel**

La mieux disante.

**Monsieur le Maire**

La moins disante ou avec des contraintes techniques. Le moins disant c'est le moins cher... En général on prend le moins cher avec des contraintes techniques.

**Monsieur Ahssakou**

J'espère qu'il y aura quand même plusieurs prestataires ? Puisqu'habituellement il n'y en a qu'un seul...

**Monsieur le Maire**

Pour les réponses de marchés publics il y a plusieurs personnes qui candidatent.

**Monsieur Ahssakou**

Concrètement, j'ai participé plusieurs fois aux commissions d'appel d'offres...

**Monsieur le Maire**

Pas celle-là.

**Monsieur Ahssakou**

Peut-être pas celle-là mais auparavant il y avait un ou deux prestataires et souvent ils étaient déjà éliminés...

**Monsieur le Maire**

Si vous voulez les rapports d'appels d'offres des commissions, vous pouvez les demander. Monsieur Arzel les avait demandés à l'époque.

**Monsieur Cyrille Arzel**

Il y a une CAO [commission d'appel d'offres] dans laquelle les rapports sont présentés et je n'ai pas souvenir qu'il n'y avait qu'une seule entreprise.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a jamais eu qu'une seule entreprise pour la voirie.

**Monsieur Ahssakou**

On y a participé ensemble. Il y en avait trois au maximum, dont deux qui étaient éliminées d'office. Donc *a priori*, on peut trouver un peu plus de prestataires à présenter, solvables, viables et qui puissent répondre à différents critères.

**Monsieur le Maire**

Je me permets de corriger vos propos mais de mémoire, par exemple, sur un appel d'offres de voirie sur le chemin des Picardes, nous avons de mémoire une dizaine de prestataires.



**Monsieur Ahssakou**

J'espère que vous nous enverrez les différents rapports et qu'on aura les éléments.

**Monsieur le Maire**

On les avait envoyés à Monsieur Arzel lorsqu'il était encore dans le groupe Triel ...

**Madame Bérengère Voillot**

[Pas de micro] En septembre le mémoire financier des travaux d'entretien de la voirie de janvier à juin 2024 et pour ce semestre, nous sommes à 345 087 €. Si on multiplie par 2 et si on rajoute un peu pour les intempéries, on est quand même un peu loin du million d'euros HT.

**Monsieur le Maire**

Sauf que vous oubliez toujours les 10 % prévus en cas d'urgence.

**Madame Bérengère Voillot**

Là on y arrive !

[...Monsieur Arzel parle sans micro]

**Monsieur le Maire**

On n'a rien eu !

[...]

**Madame Bérengère Voillot**

Parce qu'un million d'euros HT, ça fait quand même 1,2 million TTC.

**Monsieur le Maire**

C'est un budget maximum...

**Madame Bérengère Voillot**

Ah oui eh bien j'espère !...

**Monsieur le Maire**

Je pense que c'est clair pour tout le monde...

**Madame Sophie Kérignard**

Toujours la même chose, par rapport à l'accord-cadre sur les travaux d'aménagement de la voirie. C'est une course en avant. La reprise en gestion était supérieure à 400 000 €, on n'a pas de centre technique municipal, on a des agents qui ont besoin d'être considérés, qui doivent être formés comme l'a rappelé monsieur Mendes. Et en plus, qu'est-ce que ça va induire en termes coût ? Parce qu'en effet, on est loin du million d'euros. On est plus experts dans le rebouchage de trous alors que déjà on n'a pas l'équipement pour et les agents ne sont pas formés. C'est de l'argent dépensé on ne sait pas où et pour une qualité de service qui n'est pas à la hauteur. En janvier 2023, vous nous avez annoncé qu'il y allait avoir le centre technique municipal terminé, avec des agents dédiés à ce travail, avec le matériel... Oui je suis peut-être bloquée sur cette même question parce que le résultat est bien en dessous de ce qui était prévu et finalement, on se retrouve un an et demi plus tard avec un manque de matériel, avec des agents qui ne sont pas formés, et on va passer en plus un accord-cadre à un million d'euros. Je fais un petit aparté sur la commission d'appel d'offres. Dans cette commission d'appel d'offres, ça servira parce qu'on a quand même deux pouvoirs en moins...

[Inaudible]

À la CAO, je suis la seule élue d'opposition, du moins d'opposition avec un maire minoritaire...

**Monsieur le Maire**

C'est faux...

**Madame Sophie Kérignard**

Parmi les 17 élus qui sont plutôt critiques par rapport à la politique que vous menez depuis quelques années, je suis la seule à être présente. Par rapport au chemin des Picardes... [inaudible les deux personnes parlent en même temps] Je suis en train de rappeler qu'il y a une déroute financière et on continue...

[Inaudible]

**Monsieur le Maire**

... On va pouvoir passer à la mise aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.  
[Tollé de la salle]

**Madame Sophie Kérignard**

J'ai le pouvoir de Sophie Fontaine.

[...] Dans l'absolu on est 9 élus à être contre mais malheureusement vous avez refusé deux pouvoirs à 18 h 01.  
[...]

**Monsieur le Maire**

Adopté à la majorité.

[inaudible]

Non !...

**Madame Sophie Kérignard**

C'est la démocratie trielloise...

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité la délibération.**



**12. MARCHÉS PUBLICS AUTORISATION DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS POUR UN MAXIMUM DE 1 500 000 € HT PAR TRANCHE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉGLISE ET DE LA VOIRIE ATTENANTE**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

**Monsieur le Maire**

C'est une délibération importante, une réunion publique a eu lieu avec l'architecte et l'économiste. Il y a eu seulement deux personnes de l'opposition...

Monsieur Mendes ! Calmez-vous. Premier avertissement Monsieur Mendes.

**Madame Valérie Duval**

Ce n'est pas possible !...

**Monsieur Fernando Mendes**

C'est un manque de respect !...

**Monsieur le Maire**

J'ai reçu un amendement concernant cette délibération, Cyrille va y apporter quelques précisions concernant votre amendement...

**Madame Bérengère Voillot**

Il vous a été adressé...

**Monsieur le Maire**

Madame Lenormand premier avertissement...

[Tollé de la salle]

**Monsieur Fernando Mendes**

Ce ne sont pas des élèves en face de vous...

**Monsieur le Maire**

Vous êtes censés avoir un comportement digne et respectueux...

**Madame Bérengère Voillot**

Par contre moi, je suis respectueuse...

**Monsieur le Maire**

L'amendement qui a été proposé, je vais me permettre de le lire parce qu'en fait cet amendement-là, vous n'étiez pas à la réunion Madame Voillot, et c'est bien dommage. Parce que si vous aviez été à la réunion, vous auriez pu parler directement à l'architecte qui vous aurait expliqué que passer un appel d'offres pour une seule tranche n'est pas judicieux et que les subventions sont déjà calées sur un projet global.

**Madame Bérengère Voillot**

Justement, parlons-en des subventions. Vous avez demandé, Monsieur le Maire, des subventions à la Région et à la DRAC, c'est ça ?

**Monsieur le Maire**

Non, au Département.

**Madame Bérengère Voillot**

D'accord. Vous avez donc demandé des subventions pour un projet qui n'avait pas été présenté à l'époque au conseil municipal, puisque vos demandes de subventions datent du mois de septembre. Or, si vous regardez la délégation de compétences que vous nous avez demandé d'adopter le 25 janvier 2023, il n'y a pas, dans l'article 9, une disposition vous autorisant à demander des subventions sans l'accord du conseil municipal. Regardez la délégation article 9.

**Monsieur le Maire**

[Au téléphone] Je suis avec l'architecte.

**Madame Bérengère Voillot**

C'est très bien, mais je ne vous parlais pas de ça...

[Tollé de la salle]

**Monsieur le Maire**

Qui refuse que l'architecte vous apporte des éléments de réponses ?

**Madame Valérie Duval**

Oui on refuse tous !...

**Monsieur le Maire**

Merci de lever la main, je veux voir les personnes...

**Monsieur Fernando Mendes**

C'est un conseil municipal, la parole n'est pas publique.

**Monsieur le Maire**

Qui refuse les réponses de monsieur l'architecte ?

**Madame Amandine Benoist**

On parlait des subventions, on ne parlait pas de problèmes techniques !

**Monsieur le Maire**

Il va vous expliquer justement.

**Madame Bérengère Voillot**

Moi je vous parlais des subventions que vous n'avez pas le droit de demander sans l'accord du conseil.

**Madame Amandine Benoist**

Madame Voillot maîtrisait le sujet des subventions. Vous n'aviez pas besoin de faire l'appel à un ami...

**Madame Sophie Kérignard**

Je pense que l'architecte n'a rien à voir avec les subventions. La question de Madame Voillot était en rapport avec les délégations et l'architecte n'est sans doute pas au courant de vos délégations et du retrait de certaines d'entre elles.

**Monsieur le Maire**

[À l'architecte] Est-ce que vous pouvez expliquer le fonctionnement par rapport au projet et les subventions s'il vous plaît ?

**L'architecte au téléphone**

Sur le plan technique on ne va pas...

**Madame Valérie Duval**

Non ! On n'en veut pas !...

– Non mais n'importe quoi !

– En plus on ne l'entend pas...

**Monsieur le Maire**

[...] Par rapport aux demandes de subventions qu'on réaliseet après le fait que le projet verrouille... La DRAC accorde des enveloppes budgétaires sur plusieurs années ?...

[...]

**L'architecte au téléphone**

La DRAC accorde...

**Monsieur le Maire**

Écoutez !

**Madame Valérie Duval**

Non, on n'a pas envie d'écouter ! Vous ne nous écoutez pas !

**Monsieur Fernando Mendes**

Ça n'a rien à voir avec la réalité...

**Madame Amandine Benoist**

On ne sait même pas qui est au bout du fil !

**Monsieur le Maire**

C'est l'architecte, professionnel agréé... Je suis désolé, ils ne veulent pas écouter...

**Monsieur Fernando Mendes**

Expliquez-moi.

**Monsieur le Maire**

[À l'architecte] Je vous laisse. Merci. Au revoir.

[...]

**Madame Amandine Benoist**

L'église serait déjà fermée et il n'y aurait pas d'accès au public...

[Monsieur Mendes parle sans micro, inaudible]

**MadameLaporte**

Il y a un danger imminent. Si vous étiez venu à la réunion, l'architecte a expliqué... [inaudible]

**Madame Tanti**

Pardon mais s'il y avait un danger imminent, les paroissiens ne viendraient pas tous les dimanches...

**Madame Laporte**

Ce serait bien de demander une étude et il y a un vrai danger...

**Madame Tanti**

On interdit au public l'accès...

[Inaudible]

**Monsieur le Maire**

Quels travaux ont été effectués et quand ?

[...]

Madame Laporte, vous n'étiez même pas à la réunion, vous n'avez même pas envoyé une seule personne de votre groupe. [...] Si c'est pour entendre des choses... Je veux des questions précises.

**Madame Sophie Kérignard**

Madame Benoist va intervenir car elle connaît bien le dossier. [...]

**Madame Amandine Benoist**

J'étais à la réunion. Je précise. Comment voulez-vous que nous votions avec confiance et délibération, sachant que dans un premier temps les gros projets de notre ville ne sont pas terminés alors qu'ils avaient des montants inférieurs et une durée plus restreinte que celui-ci ? Lors de la commission de fin novembre, on nous présente un tableau avec 6 tranches pour 6 695 000 €, mercredi dernier, le jour du conseil municipal, on reçoit une nouvelle délibération avec 8 tranches et un budget total de 9 500 000 €. En lisant le cahier des charges d'ABC Domus (vous pouvez peut-être l'appeler aussi, d'ailleurs), je constate que des préconisations techniques du maître verrier ne sont pas maintenues dans le dossier créé le 9 décembre 2024 et que les tarifs proposés par l'économiste sont en dessous du chiffrage de l'étude. Une réunion publique a été organisée (donc lundi soir à l'église) pour que le maire puisse montrer sa soudaine sensibilité de fin de mandat pour notre église et le patrimoine.

**Monsieur le Maire**

Je ne vous permets pas !

**Madame Amandine Benoist**

Je vous rappelle juste qu'il ne l'avait pas quand il a détruit le magnifique portail du parc municipal ou le mur centenaire de la rue de Seine. Bien sûr que nous voulons cette restauration de l'église, mais pas dans cette précipitation de fin de mandat et pas avec une équipe minoritaire qui commence les chantiers sans jamais les finir. On ne joue pas avec le patrimoine. Cette église est le trésor de notre ville.

[Applaudissements]

**Monsieur le Maire**

Il fallait bien justifier quelque chose... Je vous propose de passer à la mise aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

**Madame Sophie Kérignard**

On est contre !...

**Madame Bérengère Voillot**

On est contre !...

**Monsieur le Maire**

Voilà. Très bien, impeccable. Adopté à la majorité.

**Madame Bérengère Voillot**

Je voulais vous faire remarquer quand même que si urgence il y a, je suis très heureuse que vous en preniez conscience maintenant, puisqu'en novembre 2020 je vous avais écrit ainsi qu'à Monsieur Pasqualini et Monsieur Alix à l'époque, pour dire que le socle de la statue de Saint Joseph était en train de s'effriter, que c'était dangereux. On m'a répondu que oui, on allait voir et faire ce qu'il fallait et en fait, rien n'est fait depuis quatre ans.

**Monsieur le Maire**

Ah si ! Justement ! Vous devriez aller plus souvent à l'église...

**Madame Bérengère Voillot**

J'y vais ! Sûrement plus souvent que vous.

**Monsieur le Maire**

Pour intervenir sur un bâtiment historique, ce n'est pas un studio en fait...

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité la délibération.



### **13. FINANCES AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA VILLE**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

#### **Monsieur le Maire**

Trois principales dépenses. Une à hauteur de 300 000 € est dédiée aux travaux justement de l'église ; une autre aux alentours de 100 000 € est dédiée à l'espace Zardjian dont la toiture est à refaire ainsi que des travaux d'investissement ; et une enveloppe un peu inférieure à 100 000 € et dédiée à l'installation de la climatisation à la maison de santé et résoudre définitivement ses problèmes de chauffage.

#### **Madame Sophie Kérignard**

À propos de la maison de santé et la climatisation. Pourquoi vous ne faites pas fonctionner la garantie décennale ? C'est la question qu'on a posée un certain nombre de fois.

#### **Monsieur le Maire**

On l'a déjà expliqué mille fois !

#### **Madame Sophie Kérignard**

Non, ce n'est pas clair. Je ne comprends pas pourquoi on n'applique pas cette garantie décennale, ce qui serait tout à fait logique. On avance l'argent certes, mais au bout du compte on gagnera face à l'entreprise.

#### **Monsieur le Maire**

C'est faux !... [...] En 2022, on a eu un rapport de Mitsubishi qui précise que l'équipement qui a été commandé est inférieur à ce qui est nécessaire. Donc l'équipement est tout le temps au maximum, sans apporter pour autant les conditions que veulent les soignants. En fait, ce n'est pas la faute de l'entreprise et l'expert dira la même chose.

#### **Madame Sophie Kérignard**

Vous n'avez jamais essayé de l'appliquer.

#### **Monsieur le Maire**

On ne peut pas ! J'ai un rapport de Mitsubishi France qui me dit que la climatisation n'est pas calibrée par rapport au bâtiment ! Donc c'est fini !

#### **Madame Sophie Kérignard**

Mais vous pouvez vous retourner contre le maître d'œuvre, l'architecte, etc. !

#### **Madame Valérie Lenormand**

Plutôt que de faire appel à un ami architecte qui s'est planté dans sa commande de clim...  
[...]

#### **Monsieur le Maire**

La déclaration de l'architecte, c'est d'installer ce qu'on lui a demandé d'installer.

[inaudible]

Qui lui a demandé d'installer... ?

#### **Monsieur le Maire**

C'était avant nous ! Ils ont acheté un prix, ils n'ont pas acheté un produit ! C'est la réalité.

#### **Madame Sophie Kérignard**

En tout cas, j'interviens encore une fois, [cette délibération] va encore passer parce que nous avons deux pouvoirs en moins, malheureusement. Cette autorisation d'engager est encore un fatras de plein de choses à la fois... On est encore dans une course en avant. [...]

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité la délibération.**

A decorative horizontal bar with a blue, white, and red gradient.

#### **14. FINANCES AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AVANT LE VOTE DU PROCHAIN BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE**

RAPPORTEUR : Mme Catherine EVANO

##### **Madame Catherine Evano**

Comme vous êtes plusieurs à avoir demandé ce qu'il se passe au CCAS, il me paraissait important ce soir de pouvoir vous dire ce qu'il y est fait, comment c'est fait et par qui.

Nous avons sept professionnels administratifs, une directrice-adjointe, un accueil du public à mi-temps, une assistante administrative, un référent senior transport et animation, une mission logement et insalubrité, un responsable aide-ménagère à domicile et donc nous avons quatre aides-ménagères à domicile. Ce qui fait qu'on a un certain nombre de personnels. Nous avons également pu mettre en place depuis notre arrivée des permanences, des assistantes sociales notamment du SAS de Chanteloup, qui font quand même des permanences sociales les mardis matin elles sont trois, le mercredi matin une et selon les demandes, une également le vendredi après-midi. Ce qui fait qu'environ entre 15 et 18 personnes sont reçues chaque semaine dans le domaine social. À la mission locale, nous avons réussi à les faire venir chez nous, et maintenant ils font une permanence le lundi toute la journée et si besoin le mercredi toute la journée, nous avons pu instaurer cette permanence en octobre 2024 (c'est quand même assez récent) et que pour l'instant la mission locale a réussi à recevoir 116 jeunes.

Nous avons également un conciliateur de justice qui fait des permanences le mercredi matin, il reçoit 3 à 4 personnes, il est assez débordé. Apparemment il aurait peut-être besoin de quelqu'un d'autre, c'est à réfléchir. Nous avons réussi aussi à faire venir un autre partenaire très important pour les Triellois pour éviter qu'ils n'aient à se déplacer sur d'autres villes. Le CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles), ce sont des permanences organisées par une juriste le mardi après-midi, elle reçoit environ 4 à 5 personnes par semaine. Concernant les personnes isolées ou handicapées, nous avons une mission transport très importante. Le transport individuel des courses se fait les lundis, mercredis et vendredis, ce qui représente pour l'année 473 personnes. Des transports en individuel pour des rendez-vous médicaux ont lieu les lundis, mercredis et vendredis, soit 129 personnes pour l'année, ce qui fait quand même à chaque fois, j'avais oublié de le dire, qu'en transports individuels ça fait quand même 946 trajets aller-retour, et en transports individuels médicaux 258 trajets aller-retour.

Il y a également un transport collectif prévu pour les courses les mardis matin et jeudis matin. Ça concerne 946 personnes, soit trois créneaux par matinée, 22 personnes par semaine.

Il y a également le transport santé pour les seniors, ce qui représente 430 personnes pour l'année, soit 10 personnes par semaine sur deux ou trois créneaux.

Concernant l'accueil physique au CCAS, il faut savoir qu'on reçoit également les partenaires, il y a 5 280 personnes qui sont venues au CCAS entre janvier et novembre 2024.

Au niveau du téléphone, 6 240 appels. J'avais demandé que ce soit comptabilisé afin de se rendre compte de la masse de travail.

Concernant le logement pour cette période qui s'est arrêtée au mois de novembre (je n'ai pas les chiffres pour décembre), nous avons reçu la personne qui gère le logement et l'insalubrité, elle a reçu 177 personnes. Ça concerne les demandes de logement, les dossiers à compléter, les études des situations particulières ; et sur la mission insalubrité on rajoute des visites de logements et des rapports à faire avec l'ARS. Concernant le téléphone, 394 appels ont été en liaison avec le logement.

Pour les Triellois qui demandent un appartement sur Triel, nous avons sélectionné cette possibilité, nous avons 118 demandes actuellement et à noter qu'en 2024, 20 familles ont pu être relogées sur le contingent mairie.

Maintenant je vais vous parler des aides financières qui sont accordées. Chaque année, nous accordons des allocations énergie à toute personne handicapée ou ayant plus de 65 ans, non imposable. Actuellement, nous avons engagé pour l'année 2024, 3 900 €, ce qui fait 75 € par famille. À titre indicatif, à Poissy c'est 46 €.

Dans les aides financières qui concernent les aides alimentaires, les bons couches et lait que nous avons mis en place, nous en avons payé pour 3 179 €.

Les bourses permis. Nous avons pu faire bénéficier 9 jeunes, puisque les subventions sont à 500 €, pour un coût total de 4 500 €. Nous avons également versé des subventions aux associations qui concernent principalement les associations caritatives, pour 8 250 €. Le portage des repas est facturé au CCAS à hauteur de 50 028,83 €. Nous avons eu en recettes 40 759,76 € puisque le CCAS règle en totalité la facture du prestataire mais nous avons décidé de faire des tarifs différenciés selon le revenu des bénéficiaires. Sur cette recette, il manque encore des gens qui sont un peu en retard dans le paiement de l'aide du repas.

Les partenaires payants. C'est le seul que nous avons et heureusement, c'est le CIDFF mais c'est très important pour nous qu'ils puissent être sur place, ça revient à 2 160 € l'année.

Les sorties seniors. Nous avons engagé la somme de 13 670 €, nous avons eu en recettes 11 363 €. La recette ne comprend pas la sortie à Évreux de 2 303 € qui est reportée en janvier 2025.

Les animations. 10 729,50 € comprennent le sport santé, ce qu'on fait au niveau de la Semaine bleue et ainsi que certains intervenants qui arrivent au fil de l'année.

Les chèques de Noël. Nous avons offert 23 340 € de chèques-cadeau, d'une valeur de 30 € et 2 960 € pour les chèques de 20 €. Pour la petite information, les chèques de 30 € tout le monde y a droit, les chèques de 20 € concernent les personnes qui nous fournissent un avis de non-imposition, ça leur permet de bénéficier de 20 € supplémentaires.

Et enfin, entre autres chiffres, les frais de convivialité. C'est ce qui nous permet d'acheter des boissons l'été, le jus de fruits, le café pour les animations qu'on peut faire. Je ne peux pas vous donner le détail des salaires ni l'état de ce qu'on paye au niveau des fournitures.

C'était pour vous informer de tout ce qui pouvait se faire au CCAS. Il n'y a pas que les seniors dont nous nous occupons, nous avons une grande partie au niveau du social.

### **Madame Bérengère Voillot**

Est-ce qu'on pourra avoir un écrit récapitulatif tout cela, ou ça sera simplement dans le procès-verbal ?

### **Monsieur le Maire**

Dans le procès-verbal, c'est bien, non ?

### **Madame Bérengère Voillot**

D'accord.

### **Madame Sophie Kérignard**

Je voulais aussi signaler qu'au dernier conseil d'administration du CCAS, il a été acté qu'il y aurait une commission d'attribution des logements. J'ai une question sur le parcours sport santé. Non, mais vous l'avez abordé dans le bilan ! C'est important ! C'étaient des soignants de la maison de santé qui s'en occupaient, la mairie fournissait les transports si j'ai bien compris, et là vous proposez que ce soit un partenariat entre la mairie et le CCAS, donc ça va impacter notre budget, et la dernière fois au CA vous avez dit que vous ne pouviez pas donner, bien sûr, le salaire des agents mais ce n'était pas ce qui était demandé. Qu'est-ce que ça va être comme coût pour la mairie ? Parce qu'avant ça nous coûtait quasiment rien et là on prend en charge – et la dernière fois aussi je l'ai évoqué au CA – l'ARS (Agence régionale de santé), du fait que ce soit les soignants de la maison de santé qui s'en occupent, il y ait quand même ce contrôle de l'ARS, surtout que ça peut être des personnes avec des fragilités liées à leur âge, à leur physique. J'ai exprimé mon inquiétude sur le poids financier que ça va être pour la ville et aussi l'aspect de protection lié à la santé.

J'aimerais bien avoir cette réponse et que vous la donniez aussi aux conseillers municipaux parce que finalement on ne sait pas ce que ça va induire comme coût et comment ça va être géré.

### **Madame Catherine Evano**

Pour répondre à votre question, au départ on est partis sur une gratuité en lien avec la maison de santé. Il se trouve que très récemment, on a appris qu'ils avaient créé une association et que du coup ils faisaient payer les bénéficiaires. Ceci étant dit, je pense qu'il s'agit d'un problème de personnes à la base, donc je ne m'étendrai pas sur le sujet. Par contre, ce que je peux dire, c'est qu'on parle de partenaires. Comme je vous ai dit l'autre jour en conseil d'administration, j'étais quand même assez choquée parce qu'on voit une des personnes de la maison de santé le 11, elle ne nous dit pas que le 22 ils vont signer une association. Ça c'est autre chose. Maintenant, ce que je veux dire, c'est que la maison de santé a effectivement des patients à elle, qu'elle peut suivre dans le cadre de sport santé il n'y a aucun problème, maintenant ce que nous, nous proposons c'est quelque chose de différent. [...] Il ne faut pas penser que – moi j'ai 68 ans alors allons-y – il ne faut pas penser que tous les gens âgés de plus de 65 ans ont des problèmes de santé et qu'ils vont avoir des problèmes de santé en allant voir quelqu'un d'autre que la maison de santé. Je ne suis pas d'accord avec vous. Je vous l'ai dit, pour moi c'est proposer quelque chose... [...] Ça vous intéresse ?

**Madame Sophie Kérignard**

C'est en lien...

**Monsieur le Maire**

On était étonnés que vous ayez 68 ans je n'y croyais pas.

**Madame Catherine Evano**

Mais si je les ai... Donc tout le monde n'est pas dans un état de santé précaire. Et de toute façon, ne vous en faites pas si jamais il y avait quelqu'un qui avait un problème il était hors de question qu'elle reste.

**Madame Sophie Kérignard**

Déjà une association qui a une personne de 68 ans, même 70 ans, il y a déjà des associations à Triel, on y va et on adhère, pour le sport santé vous parlez d'une association et c'était payant, non. Il y a une adhésion de 20 € et on peut se faire rembourser de toute façon.

**Madame Catherine Evano**

Je suis d'accord. Mais c'est une association !

**Madame Sophie Kérignard**

J'ai la sensation qu'on va encore dépenser de l'argent et ça va avoir des conséquences sur notre budget, le budget de la ville, le budget du CCAS et en plus avec un accompagnement de santé qui me paraît bien fragile. Je ne vois pas l'intérêt de cette offre ! Il y a des associations d'un côté dans lesquelles on peut adhérer, on est en bonne santé il n'y a aucun souci, il y a le parcours santé proposé par les soignants et en plus, ça amène des tensions entre les soignants et la mairie qui ne sont vraiment pas bonnes pour notre ville, on a besoin des soignants. Dans notre ville il faut les choyer ! Parce qu'on sait très bien qu'aujourd'hui attirer des médecins, des kinés, c'est compliqué. J'ai précisé aussi au CCAS que favoriser le paramédical c'est une chose, mais en termes de coût, quand on fait appel à un soignant on a une partie remboursée ; faire appel à du paramédical, c'est beaucoup plus cher pour une ville. Je trouve que ce projet met de la tension avec les soignants, c'est une offre qui n'a aucun intérêt parce que d'un côté on a un tissu associatif à Triel qui propose plein de choses en termes de sport et on a de l'autre côté des soignants qui ont monté un beau projet. Ça amène de la tension, des coûts supplémentaires et en termes de cadre de santé, je suis assez inquiète parce que je ne vois pas du tout l'intérêt.

**Madame Catherine Evano**

Les Triellois voient l'intérêt puisqu'en fait tous les jours on est obligés d'inscrire des gens qui ne vont peut-être pas rester...

**Madame Sophie Kérignard**

Bien sûr c'est gratuit !

**Madame Catherine Evano**

Mais au moins ils vont tester.

**Madame Sophie Kérignard**

C'est gratuit.

**Madame Catherine Evano**

Mais oui mais qu'est-ce que ça peut faire que ce soit gratuit ? Qu'est-ce que ça peut faire, c'est tellement bien pour les gens !

**Madame Sophie Kérignard**

Ça a un coût.

[Inaudible]

**Madame Catherine Evano**

Ce n'est pas la même chose !...

**Monsieur le Maire**

Elle mélange tout.

**Madame Sophie Kérignard**

Non je ne mélange pas tout.

**Madame Catherine Evano**

On propose une offre différente !... [...]

**Madame Sophie Kérignard**

Je donne ma position, j'ai le droit ! Je la donne et l'assume complètement.

**Monsieur le Maire**

On entend bien. Le sport santé, c'est un choix politique qui consiste à faire intervenir les professionnels de Triel qui propose justement des activités de sophrologie, yoga, etc., qui sont aussi dans une association, de les faire travailler en parallèle avec la ville, de pouvoir initier des personnes qui finalement...

**Madame Sophie Kérignard**

Alors attention, je me permets d'intervenir parce que vous sollicitez des personnes soi-disant psychologues qui n'ont pas le diplôme... Excusez-moi mais il faut faire très attention. [...]

**Madame Amandine Benoist**

À partir du moment où il y a le mot « santé », il faut des soignants ! Il faut des vrais professionnels ! Des vraies compétences ! Les gens attendent quelque chose au niveau de la santé !

**Monsieur le Maire**

Ne vous inquiétez pas, ils l'ont.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la délibération.**



## **15. FINANCES TRANSFERT DU RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 DU BUDGET SIARH (QUOTE-PART DE LA COMMUNE DE TRIEL-SUR-SEINE) À LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND-PARIS SEINE-&-OISE**

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

**Monsieur le Maire**

C'est une délibération technique qui a été vue en commission. C'est transparent pour la ville.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la délibération.**



## 16. FINANCES INTÉGRATION SUR L'EXERCICE 2024 DE LA QUOTE-PART DES RÉSULTATS REVENANT À LA COMMUNE SUITE À LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE L'HAUTIL (SIARH)

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

**Monsieur le Maire**

C'est toujours le même type de décision, c'est une délibération technique.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la délibération.**



## 17. FINANCES ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORTEUR : M. Cédric AOUN

**Monsieur le Maire**

Comme on a procédé préalablement aux délibérations concernant le SIARH, on arrive forcément à une décision modificative de manière à pouvoir imputer ce budget sur le budget communal et ensuite refaire les transferts en conséquence. C'est aussi une décision purement technique qui ne change rien aux recettes et aux dépenses sur 2024 sur les autres secteurs. Juste sur le chapitre 10-168 le chapitre 10 et l'article 001 au chapitre 001 également.

**Madame Sophie Kérignard**

Pour avoir participé à toutes les séances du SIARH, comme je fais partie de ce syndicat, comme vous où je ne vous ai jamais vu, par rapport à la somme, je rappelle que cette somme doit être reversée à la Communauté urbaine et j'espère que vous avez bien provisionné. C'est une somme qui doit être ensuite transférée à la Communauté urbaine.

**Monsieur le Maire**

Tout à fait, c'est un jeu d'écriture de toute façon.

**Madame Sophie Kérignard**

Il faut bien provisionner je précise.

**Monsieur le Maire**

Ne vous inquiétez pas, c'est un jeu d'écriture.

**Madame Sophie Kérignard**

Ce n'est pas qu'un jeu.

**Monsieur le Maire**

D'écriture.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la délibération.**



## 18. CCAS LOGEMENTS SOCIAUX : PASSAGE DE LA GESTION EN STOCK À LA GESTION EN FLUX

RAPPORTEUR: Mme Catherine EVANO

## Madame Catherine Evano

Contexte et objectifs. La communauté urbaine gère un parc de 45 226 logements locatifs sociaux, représentant 28 % des résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle poursuit des objectifs de production et d'amélioration de ce parc *via* le programme local de l'habitat intercommunal (PLHI), une méthode clé pour atteindre ses objectifs et la garantie des prêts contractés par les bailleurs sociaux, en échange de réservation de logements pour la communauté facilitant ainsi sa politique d'attribution et d'équilibre de peuplement défini par la conférence intercommunale du logement. En 2023, ce contingent comprenait plus de 2 000 logements réservés. La transition vers la gestion en flux. Historiquement, la gestion des logements se faisait en stock permettant aux réservataires de proposer des candidats pour chaque logement libéré. La loi Elan du 23 novembre 2018 a introduit la gestion en flux dont la mise en œuvre est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 suite à la loi 3DS du 21 février 2022. La gestion de stock est apparue comme un facteur de rigidité pour la gestion du parc social, alors que les caractéristiques de ce parc, le profil des demandeurs, les obligations en matière de logement en faveur des publics prioritaires et les objectifs de mixité sociale ne cessent d'évoluer. Cette nouvelle méthode vise à améliorer la fluidité et la souplesse des attributions de logements sociaux.

Principes et avantages de la gestion en flux. Les logements libérés seront désormais orientés vers les réservataires, en fonction de droits uniques calculés annuellement, permettant ainsi une meilleure allocation des logements disponibles selon la demande. Les principaux objectifs sont d'optimiser la location des logements en affranchissant les bailleurs des périmètres de programme et de contingent ; de faciliter la mobilité résidentielle en supprimant les freins aux mutations internes ; de favoriser la mixité sociale en mobilisant des logements à bas loyer hors des quartiers prioritaires de la ville.

Le rôle des bailleurs sociaux. Les bailleurs jouent un rôle central dans ce dispositif, déterminant le volume de logements dans le flux annuel et orientant les logements libres selon la part de chaque réservataire. Ils doivent également fournir un bilan annuel et signer une convention de réservation en flux avec la commune.

Mise en œuvre et défis. La convention de réservation en flux, conçue pour une durée de trois ans renouvelables repose sur un modèle élaboré par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement et de l'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France, l'ORF, qui est l'association professionnelle au service des organismes du logement social d'Île-de-France.

À la date du 15 décembre 2023, la majorité des bailleurs devait encore fournir des informations nécessaires pour la signature des conventions, comme l'état des lieux du stock et les modalités de conversion du stock en flux.

Exception pour les logements neufs. Les logements neufs continueront à être attribués selon le mode de gestion en stock lors du premier peuplement basé sur une répartition des contingents selon le financement de l'opération. C'est ce qui va arriver pour tous les nouveaux logements, le reste se fera différemment.

Transparence et suivi. La réussite de ce dispositif repose sur une transparence complète des bailleurs, concernant les libérations de logement. C'est ce que j'ai expliqué l'autre fois, dès que des logements se libèrent, les bailleurs nous sollicitent en disant « on a un logement de type T4 pour quelqu'un qui serait PLAI », ce sont des normes, et à partir de là ça nous permet à nous de proposer des candidats en fonction des critères comme j'avais expliqué l'autre fois.

La réussite de ce dispositif repose sur une transparence complète des bailleurs concernant les libérations des logements. Un bilan annuel détaillé et des états trimestriels seront exigés, des comités de suivi au niveau communautaire assurant le contrôle de la bonne orientation des logements. Ce changement vers une gestion en flux vise à rendre la gestion des logements sociaux plus réactive et adaptée aux besoins des résidents, tout en favorisant une mixité sociale et une meilleure mobilité résidentielle. Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du passage en gestion de flux du contingent de logements sociaux de la Communauté urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions dans le cadre de la gestion de flux.

Je voudrais rajouter qu'on travaille pas mal avec la préfecture, on les a rencontrés il y a très peu de temps et on travaille également en lien étroit avec GPS&O. Ça nous permet de confronter nos fichiers et de voir quels sont les besoins. Parce que tout à l'heure, on parlait de facilité et en fait on s'est aperçus qu'à un moment donné on octroyait des logements sans tenir compte des besoins de la personne. On le faisait en termes de typologie, de logement et de revenus, or maintenant, avec les mutations, les gens qui vont à droite à gauche, qui changent etc., ce n'est pas toujours judicieux. Par exemple si un Triellois nous demande d'habiter à Triel alors qu'il travaille à

l'autre bout de Paris, c'est un exemple que je donne, mais il faut que les gens puissent se rapprocher de leur lieu de travail. [...] On a des Triellois par exemple, qui cherchaient un logement sur Triel, il n'y a pas très longtemps, et ce monsieur a été muté de l'autre côté de Paris. Du coup il a changé sa demande de logement, parce qu'en fait il préfère suivre pour être là-bas. C'est cette façon de travailler en lien avec les bailleurs qui nous permet de positionner dans les trois premières demandes des gens qui correspondent réellement à ce qui est proposé.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la délibération.**

*Fin de séance à 21 h 02.*

Procès-verbal approuvé le 20 février 2025

**Le Maire**

**Cédric AOUN**



**La secrétaire de séance**

**Mme Françoise POIRRIER**

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Françoise Poirrier". The signature is written over the printed name.

